

L'ÉCHO

DE LA MECTOUE

Pomarez, une petite ville à la campagne

GROUPE SCOLAIRE

ÉCOLE PRIMAIRE DE POMAREZ



SOMMAIRE



P3
LE MOT DE M. LE MAIRE



P8 à P10
LES SERVICES

P22 à P31
COMPTES-RENDUS
CONSEIL MUNICIPAL

P4 à P7
LES ACTIONS
DE LA MUNICIPALITÉ



P11 à P21
DU CÔTÉ
DES ASSOCIATIONS



SERVICES

Mairie de Pomarez

61 Rue de la Mairie - 40360 Pomarez
Tél : 05 58 89 30 28

Horaires

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Le vendredi 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 17 h



Commune de
Pomarez

Déchetterie à Pomarez

Horaires du 1er septembre au 30 juin
Les lundi, mercredi, samedi de 9 h à 12 h
Le vendredi de 13 h 30 à 17 h

Du 1er juillet au 31 août
Horaires d'été

Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys

19 Rue de la Técoûère - 40330 Amou
Tél : 05 58 89 00 50



Espace France services

Le mardi à Pomarez de 8 h 30 à 12 h 30
Le jeudi à Pomarez de 13 h 30 à 17 h 30

Un nouveau service public pour vous aider

ESPACE FRANCE SERVICES des Luys

Vous avez des démarches administratives ?
Santé, famille, retraite, logement, impôts...

NOUS SOMMES À VOTRE DISPOSITION POUR :

- Un accompagnement individuel pour vos démarches administratives.
- Un accès libre à l'ensemble des services pour l'obtenir rapidement.
- Pour les questions plus complexes, un accès à des spécialistes pour les accompagner dans leurs démarches.



LE MOT DE M. LE MAIRE



Chères administrées, Chers administrés,

Comme vous avez pu le constater, l'année 2024 a été très pluvieuse, ce qui a provoqué de fréquentes inondations. Nous avons donc demandé au SBVL (Syndicat Bassin Versant des Luys) un diagnostic de nos cours d'eau. Il faut que vous sachiez que si la commune a des devoirs, il en va de même pour les propriétaires riverains. Vous avez le devoir d'entretenir la végétation des rives, élaguer les arbres, couper si nécessaire sans bien sûr dessoucher pour ne pas fragiliser les rives mais aussi enlever ceux qui tombent dans les cours d'eau. Je vous invite pour de plus amples informations à consulter le site internet du SBVL.

Le curage des fossés est la compétence de la commune. Il est, lui, réalisé en moyenne tous les deux ans et le fauchage tous les ans. Mais les ponts d'entrée des propriétés sont de la compétence des propriétaires. De nombreux ponts sont bouchés, ce qui peut lors de fortes pluies provoquer des inondations de route, dangereuses pour les automobilistes. Il est donc nécessaire que chacun entretienne ses ponts, la commune est en droit de démonter les ponts non conformes.

Certaines personnes me disent que nous détruisons le travail des anciens élus en enlevant les haies. Nous enlevons oui, mais pour replanter d'autres variétés de plantes (ce que d'autres élus feront dans quelques années). Notre but est d'obtenir une fleur dans le cadre du label "Villes et Villages Fleuris", et donc d'embellir notre village.

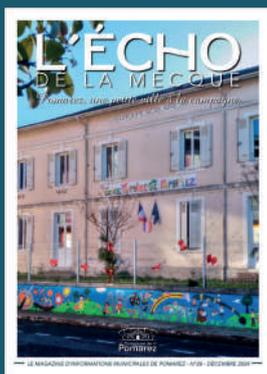


Un petit mot sur le lac de Tastoa. Après notre rencontre avec la Préfecture, nous allons pouvoir effectuer les travaux nécessaires selon le planning suivant : vidange du lac, analyse des sédiments, relevé topographique, nettoyage des algues, curage, renforcement des berges, refaçon du déversoir... Travaux étalés sur plusieurs années car la facture est très élevée.

Pour conclure, si vous avez des questions, n'hésitez pas à venir me voir en mairie.

Je vous souhaite de bonnes fêtes et vous dis à l'année prochaine.

Pascal Cassiau, Maire de Pomarez



L'ÉCHO DE LA MECQUE - N° 28 - DÉCEMBRE 2024 - MAIRIE DE POMAREZ
61 Rue de la Mairie, 40360 Pomarez - Tél. : 05 58 89 30 28

Directeur de la publication : Pascal Cassiau

Comité de rédaction : Pascal Cassiau, Commission communication

Crédit photos : Mairie de Pomarez, Associations

Maquette et impression : Thierry Dupéré Communication

Numéro de commission paritaire : ISSN 2725-397X - Dépôt légal : Décembre 2024

Tirage : 850 exemplaires



AGENDA 2025

- 04/01/2025 Vœux du maire ouverts à tous
- 08/02/2025 Repas galettes organisé par le comité de jumelage
- 22/02/2025 Repas croupionnade organisé par l'APE
- 01/03/2025 Repas des aînés
- 22/03/2025 Repas 50 ans du club de judo
- 30/03/2025 ou 06/04/2025 Fêtes du printemps
- 20/04/2025 Concert de Pâques
- 10/05/2025 Marché des créateurs
- Du 29/05/2025 au 01/06/2025 Coupe du Sud-Ouest
- Du 07/06/2025 au 09/06/2025 Fêtes de Pentecôte et Vide-grenier APE
- 28/06/2025 Fête de l'école

ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET FOSSÉS

Un fossé assure des fonctions d'intérêt privé ou d'intérêt général : évacuation des eaux de ruissellement, évacuation des eaux de systèmes de drainage, délimitation des parcelles. Un entretien des fossés pour que toutes les fonctions soient assurées est donc nécessaire. L'entretien d'un fossé consiste à enlever les embâcles (branches, sédiments, résidus de fauchage, etc...), gérer la végétation, le curer sans l'approfondir, pour restaurer sa fonctionnalité hydraulique. Cette opération fera désormais l'objet d'un programme annuel piloté par la municipalité sur sa zone de compétence. L'entretien des ponts permettant l'accès à des parcelles

privées est quant à lui à la charge du propriétaire. Il faut noter également que l'ancienneté de certains ouvrages ne permet plus aujourd'hui un écoulement optimal.

Les cours d'eau sur notre commune, le ruisseau Jean Barbé, le Moucau et l'Estey, ont été les principales causes d'inondations en ce mois d'octobre. La commune par votre voix, a fait remonter au Syndicat Bassin Versant des Luys, qui en a la gestion, vos inquiétudes et doléances. Une rencontre et une visite sur site sont programmées pour prévenir de tels impacts qui deviennent de plus en plus fréquents.

Entretien des cours d'eau et fossés tous concernés !

Propriétaire privé, quel entretien régulier ?

Un **fossé** est destiné à recueillir les eaux d'écoulement ou à réguler le niveau de la nappe superficielle. Il doit permettre l'évacuation des eaux sans nuire aux fonds amont et aval.

Les **cours d'eau** ont besoin d'un entretien minimal :

- enlèvement des embâcles, débris, végétaux flottants ou non et d'atterrissement localisés qui gênent la circulation naturelle de l'eau,
- entretien de la végétation des rives par élagage ou recépage, sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les rives.

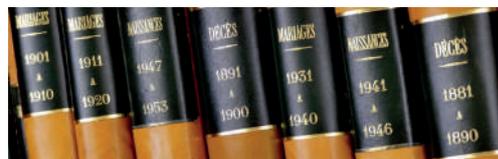
ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Byron Larré le 21 juillet 2024

MARIAGE

Isabelle Dutouya et Christophe Lassègue le 29 juin 2024



UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN MAIRIE

Après 4 ans passés dans notre village, Laura Lavignette, occupant le poste de secrétaire générale, est partie fin septembre pour une nouvelle expérience professionnelle.

Cécile Bergez Casalou succède donc à son poste depuis le mois d'octobre. Motivée et pleinement impliquée dans la bonne marche de notre commune, Cécile prend ses marques, travaillant aux côtés de Françoise Lahitte et de Mélanie Cazenave. Bienvenue Cécile !



OCTOBRE ROSE

Dans le cadre du mois national de sensibilisation au cancer du sein, la commune de Pomarez s'est parée de rose. La municipalité ainsi que les enfants de l'accueil périscolaire ont décoré le village de drapeaux, de guirlandes, de ballons et de coeurs de couleur rose. Cette action vise à sensibiliser les habitants à l'importance du dépistage précoce, tout en rappelant que cette cause touche tout le monde, de près ou de loin.





À L'OMBRE DES ARÈNES

FORUM DES ASSOCIATIONS

Évènement incontournable de la rentrée, il permet aux associations de se faire connaître et de recruter des bénévoles. Les visiteurs, quant à eux, peuvent découvrir et choisir leur activité pour l'année à venir.

Dimanche 1er septembre 2024, de 9 h à 13 h, s'est déroulé le premier forum des associations organisé par la municipalité dans la salle André Garbay. Vingt-deux associations étaient présentes et très satisfaites de cette initiative, et nous donnent rendez-vous l'année prochaine.



CÉRÉMONIE DU LUNDI 11 NOVEMBRE

Sous un ciel brumeux, vous êtes venus nombreux, et je vous en remercie. Depuis 2012, le 11 novembre n'est plus exclusivement la commémoration des "poilus" mais de tous les "morts pour la France". Nous avons mis à l'honneur une association "Le Souvenir Français", la plus vieille association de France, créée par M. Xavier Niessen en 1885 et reconnue d'utilité publique depuis 1905. Le Souvenir Français, gardien de notre mémoire, a 3 missions : Entretien et Conserver nos monuments aux morts et les tombes des soldats n'ayant plus de famille, mais aussi Transmettre aux jeunes générations en finançant par exemple des voyages scolaires de mémoire. La FNACA a remis des mains de son Président M. Raymond à son secrétaire M. Claude Ducamp une médaille pour services rendus à l'association. M. Ducamp a remercié la FNACA et dédié cette distinction à tous ses camarades présents ou disparus.



Cette matinée, après le vin d'honneur offert par la Mairie, s'est poursuivie par un repas délicieux et très agréable chez Florian à Amou.

LES ACTIONS DU CCAS DE POMAREZ POUR ROMPRE L'ISOLEMENT

À Pomarez, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place plusieurs initiatives pour accompagner les aidants et les personnes isolées. Son engagement s'inscrit dans une volonté de lutter contre l'isolement social et de renforcer les liens communautaires. Ces actions permettent à chacun de trouver soutien, écoute et moments de partage dans un cadre convivial et bienveillant.

Le Café des Aidants :

Un moment d'échange et de soutien

Le Café des Aidants, une initiative précieuse du CCAS, est spécialement pensé pour les personnes qui accompagnent quotidiennement un proche en perte d'autonomie, malade ou en situation de handicap. Ce rendez-vous bimestriel est un espace d'écoute et d'échange où les aidants peuvent partager leurs expériences, exprimer leurs préoccupations, et recevoir des conseils adaptés. Les prochaines dates à ne pas manquer pour le Café des Aidants sont fixées aux samedis 11 janvier, 15 mars et 17 mai à 14 h 30 à la mairie de Pomarez. Ces rencontres, qui se déroulent dans un cadre chaleureux, permettent aux participants de tisser des liens et de trouver des solutions à leurs préoccupations dans une atmosphère de discrétion et de solidarité.



Les visites des personnes isolées

Des visites de convivialité, menées par un groupe de bénévoles engagés, sont proposées à nos aînés isolés de la commune qui éprouvent le besoin de retrouver du contact humain. Conscients de l'importance de ces échanges, les bénévoles se déplacent chez les personnes âgées pour partager un moment de complicité autour d'un café, de discussion, de lecture ou simplement d'écoute. Ces temps de partage contribuent à améliorer le quotidien de ces bénéficiaires en créant un réseau de soutien amical et en renforçant leur sentiment d'appartenance à la communauté.

Comment participer ?

Si vous êtes une personne isolée, un proche inquiet pour un parent, un ami ou un voisin, ou si vous souhaitez de-

venir bénévole pour une de ces actions, n'hésitez pas à contacter la mairie de Pomarez. Votre implication, petite ou grande, peut avoir un impact significatif dans la vie d'une personne de notre commune. Il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience particulière, seule compte l'envie de partager et de redonner de la chaleur humaine aux personnes qui en ont besoin.

L'association "On Roule Solidaire En Chalosse" recherche des conducteurs bénévoles sur le secteur de Pomarez.

ORSEC œuvre dans le domaine de la mobilité solidaire. Cette structure met en relation des bénéficiaires sans moyen de déplacement, en priorité des personnes à revenus modestes, et des chauffeurs qui assurent le transport moyennant une contribution solidaire aux frais de route. L'association souhaite se développer sur notre territoire afin de pouvoir répondre à une demande croissante en besoin de mobilité et en limitant la proximité géographique entre les bénéficiaires et les conducteurs.

De bonnes raisons de devenir conducteur bénévole :

- Vous avez quelques disponibilités dans votre emploi du temps,
- Vous disposez de quelques heures par mois.

Pourquoi ne pas partager votre dynamisme au profit de personnes sans moyen de locomotion afin de les accompagner dans des déplacements occasionnels : visites médicales, pharmacie, démarches administratives, courses...

Les responsables de l'association sont à votre disposition pour vous renseigner sur les modalités d'organisation et d'inscription au 06 38 18 67 89.



TRANSPORT SOLIDAIRE
QUAND MOBILITÉ RIME AVEC SOLIDARITÉ
LE TEMPS D'UN TRAJET



DE SACRES BÉNÉVOLES AU SERVICE D'UNE DES PLUS IMPORTANTES

Zoom sur Michel Lahet, dit Manech...

Michel, tu es le musicien le plus âgé de l'Harmonie (74 ans). En quelle année as-tu intégré cette association ?

J'y suis entré en 1974, après avoir évolué au sein de l'Harmonie Pouillonnaise et suite à une mutation professionnelle. L'harmonie de Pomarez n'était pas vraiment connue mais il était normal pour moi d'y adhérer étant alors devenu pomarézien. Je jouais alors de la trompette puis je suis passé à l'euphonium et depuis 2006, je joue du tuba contrebasse (gros instrument qui pèse environ 13 kg).

Cela fait donc 50 ans que tu y joues, tu as connu de nombreux chefs. Parle-nous de son évolution.

En effet, 50 ans et j'ai connu 7 chefs. Lorsque je suis arrivé, il y avait déjà de nombreux musiciens mais beaucoup très âgés, les morceaux joués étaient assez classiques. Mon premier chef a été M. Pons, puis a suivi M. Dupouy. Rapidement, nous sommes descendus à 25 éléments, nous ne pouvions plus rien faire. Michel Sabatou, aidé de Jacky Campistron, a décidé de tout mettre en œuvre pour sauver cette Harmonie. Ils ont sollicité la mairie, dont le maire était André Garbay, pour les aider à financer le recrutement d'un nouveau chef, Jean-Bernard Castagnet. A partir de là, l'Harmonie s'est restructurée puis l'école de musique a ouvert (environ 1981). De nouveaux musiciens sont alors arrivés et des jeunes formés ont intégré l'Harmonie. André Lassus, chef suivant (vers 1990), a poursuivi l'évolution et a continué à envoyer les jeunes musiciens dans les conservatoires. En sont issus de très bons musiciens, certains sont aujourd'hui professionnels. Nous sommes, à ce jour, environ 110 musiciens, quasi tous formés à Pomarez. L'école est aujourd'hui bien structurée, la subvention accordée par la mairie est toujours équivalente à l'époque et nous sert à avoir un professeur par pupitre, les jeunes sont très bien formés. Petit aparté : c'est compliqué pour moi de suivre ces jeunes qui ont au minimum 7 ans de solfège ! mais j'y arrive quand même !

Aujourd'hui la renommée de l'Harmonie dépasse les frontières du canton voire même du département, grâce à nos participations aux animations du basket (y compris pour l'Équipe de France masculine), des courses landaises, des concerts sur la côte, des mariages... L'objectif étant de "faire entrer des sous dans les caisses" pour l'école de musique, car malgré tout, la subvention ne suffit pas.

Michel, tu es adhérent, mais également bénévole dans cette association. Cela est-il toujours facile et évident d'œuvrer ?

Il faut la faire fonctionner cette association. Si on venait uniquement jouer de la musique quand on en a envie sans participer aux nombreuses mises en place des manifestations, tout serait compliqué. Nous sommes tous musiciens adhérents et bénévoles également au service de notre association selon nos disponibilités évidemment. Les retraités, comme je suis, sont plus disponibles en journée et les



plus jeunes viennent dès qu'ils le peuvent. Lorsque j'étais vice-président de Jean-Marc Campistron, j'aidais comme je le pouvais notamment à la collecte d'informations pour signer de nouveaux contrats alors que Jean-Marc gérait le personnel, faisait les salaires... il faut s'y connaître un peu tout de même. Aujourd'hui les jeunes sont plus compétents et tout autant volontaires. C'est bien.

Pour le bon fonctionnement d'une association, il faut aussi de la convivialité. Les musiciens organisent des moments après les répétitions par exemple. C'est important et là encore, il faut des bénévoles pour les organiser. Chacun trouve sa place.

Michel, on te voit dans de nombreuses autres associations du village (APAT, Tennis de table, 3e Âge...). Que t'apporte le bénévolat d'une manière générale ?

J'ai l'esprit associatif, j'aime donner de mon temps, j'ai besoin de m'occuper et j'aime me sentir utile. Ça a du sens pour moi. J'ai toujours été bénévole mais depuis que je suis retraité, j'occupe un temps plein ! Je suis actif dans 5 ou 6 associations mais... les anciens vieillissent et nous sommes prêts à accueillir des plus jeunes.

Concernant l'Harmonie, un nouveau chef vient d'arriver. En tant que musicien, quelles sont les craintes et les attentes lorsqu'on change de chef ?

Il faut apprendre à se connaître, accepter les exigences du nouveau chef. Et ce nouveau chef (Tristan Deguilhem) est très exigeant et tant mieux. Cela va nous pousser plus haut. Mais au bout de quelques répétitions, la connexion s'est faite, pour le bien du groupe.

LES ASSOCIATIONS DE POMAREZ... L'HARMONIE POMARÉZIENNE

Comme dit l'adage, la musique adoucit les mœurs. Cet adage s'applique-t-il lorsque vous jouez tous ensemble ?

Oui c'est vrai, le groupe est uni, on s'entend tous très bien. Les sorties se font dans un très bon état d'esprit, nous sommes à l'unisson.

En tant que plus âgé, je respecte tout le monde mais tout le monde se respecte aussi : c'est le secret !

Michel, nous te remercions pour ce moment de partage et te souhaitons de continuer encore longtemps ton œuvre de bénévole.

Zoom sur Lionel Campistron, co-président de l'Harmonie

Lionel, tu as 45 ans et tu viens d'une famille de musiciens. Parle-nous de ton parcours de musicien.

J'ai commencé la musique à 6 ans. J'ai choisi de jouer du trombone mais à l'époque, le professeur de musique et chef (Jean-Bernard Castagnet) nous orientait en fonction des besoins de l'Harmonie. Nous avons été 4 à démarrer ensemble et nous y sommes les 4 encore. J'ai toujours baigné là-dedans. Mon grand-père Jacky (musicien également), en son temps, avec Michel Sabatou se sont tellement battus pour sauver cette Harmonie que c'était naturel d'en faire partie.

Devenir bénévole actif au sein de cette association t'a-t-il paru naturel ?

Oui, tout s'est fait naturellement. La musique est un loisir et jusqu'à mes 30 ans j'étais plus investi au sein du basket. Puis, après avoir arrêté le basket et y avoir diminué mon investissement, c'est logiquement que je me suis plus investi pour l'Harmonie. Le nom des Campistron est étroitement lié à l'histoire de l'Harmonie Pomarézienne et lorsque mon père nous a proposé à Jean Lavigne (mon co-président) et moi-même de reprendre la présidence à deux, nous avons tout de suite accepté.

Quel est ton rôle ?

Je suis co-président avec Jean. Je m'occupe plus particulièrement de la partie Ecole de Musique mais en réalité, nous sommes 2 à prendre des décisions que ce soit côté Harmonie ou côté Ecole. Je ne travaille pas seul, je suis entouré d'une super équipe au bureau car nous avons des salariés à gérer et là, on dépasse l'associatif pur. Il vaut mieux être entouré de personnes dont c'est la profession et qui donnent encore du temps bénévolement, merci à eux.

Combien de temps cela te prend-il ?

C'est difficile à quantifier mais la gestion de l'École de musique c'est toute l'année. C'est un travail permanent car il faut être présent. Nous avons environ 80 élèves et 7 professeurs. Je m'appuie beaucoup sur la directrice (Véronique Guilhorre) qui gère les plannings, les absences... un travail quotidien.



Vous êtes une centaine de musiciens, arrivez-vous à réunir suffisamment de bénévoles quand vous avez besoin ?

Tous les membres de l'Harmonie sont bénévoles. Nous organisons une trentaine de sorties par an (il y a quelques années, c'était 30 sur l'été !). Il faut donner du temps mais c'est compliqué de réunir du monde pour toutes ces sorties qui sont pourtant importantes pour le financement de l'École de musique. La subvention de la municipalité est importante et indispensable pour nous aider à poursuivre le bon développement de l'association et autant que faire se peut, ne pas augmenter les adhésions des jeunes apprenants.

Des nouveautés au sein de l'Harmonie ?

Un nouveau chef pour l'Harmonie, qui induira un nouveau programme, de nouveaux morceaux... Nous avons relancé la section « adulte » et qui fonctionne plutôt bien car nous formons de nouveaux musiciens et d'anciens ont décidé de revenir.

Merci Lionel pour cet échange, belle continuation à notre magnifique Harmonie et à son école.



LE GROUPE SCOLAIRE 113 RUE DU BARON

Quand on pense éducation, deux grandes images nous viennent à l'esprit : celles de Charlemagne inventant l'école et de Jules Ferry donnant à tous la chance d'y accéder.

Depuis juin 1888, le conseil municipal a souhaité construire un groupe scolaire. Le projet a abouti le 4 avril 1904 après six années de négociation. Le propriétaire des terrains concernés a rejeté le projet pour raison d'hygiène. En 1906, pour la construction du groupe scolaire, la commune a acquis la parcelle N° 152 par donation de la famille Sereys et la parcelle N°153 par l'achat au propriétaire M. Dussuc. Groupe scolaire composé de l'école des garçons (2 classes) et de l'école des filles.

En 1931, une troisième classe supplémentaire, côté garçons, à gauche en rentrant dans l'école, a été construite. Le 12 décembre 1945, l'école des filles a été détruite par un incendie. En 1947, l'école des filles fut reconstruite et complétée par la construction d'une cantine et d'un logement pour l'institutrice adjointe.

M. le maire Robert Bautiaa et son conseil municipal approuvent le décompte général des travaux le 22 novembre 1949 pour la somme de 2 707 913,89 francs.

En 1962, la construction, suite à un nombre croissant d'élèves côté garçons, d'un petit appentis préau était devenue indispensable.

En juin 1968, le conseil municipal décide d'aménager dans les locaux existants, deux salles de classes, pour la création d'une salle de classe enfantine pouvant accueillir les enfants dès l'âge de 3 ans.

En 1970, une réfection de l'installation électrique des salles de classe de l'école primaire doit être réalisée. En effet, celle-ci vétuste et en très mauvais état, présente donc des risques d'incendie. Travaux réalisés et achevés pour la rentrée 1971, pour un montant de 13 225 francs financés par un emprunt de 10 000 francs et une subvention du Conseil Général de 4405 francs.

Le Conseil municipal, le 25 août 1977, après avoir délibéré, décide de contracter un emprunt de 58 500 francs destiné à financer l'installation du chauffage central au mazout.

Projet de construction de sanitaires pour l'école maternelle en juillet 1985 : l'estimation des travaux à réaliser s'élève à 160 100 francs.

En 1986, changement du chauffage central et isolation thermique des logements de fonction du groupe scolaire pour un montant de 80 354,89 francs TTC.



Suite à une augmentation imprévisible de l'effectif d'une classe de 19 à 26 élèves, des travaux d'extension et de mise en conformité d'une classe primaire pour la rentrée 1998/1999 ont été engagés pour un montant de 218 350 francs HT.

En 2001, mise en conformité d'une classe maternelle et de classes primaires sous le préau. Dans les anciens appartements de fonction des instituteurs, deux salles de classe ont été aménagées pour un coût total de 206 300 € HT.

En 2019, de gros travaux dans les bâtiments de l'école ont été effectués : réfection de cinq classes parallèles aux préaux, menuiseries intérieures et extérieures, peintures de l'ensemble du bâtiment, mise aux normes d'accessibilité et de sécurité par le remplacement des blocs portes et installation d'alarmes incendie et autres, telle qu'intrusion. Montant des travaux estimés à environ 230 000 €.

Effectif rentrée 2023/2024 pour un total de 6 classes

43 élèves en maternelle

84 élèves en cours élémentaire :

- 15 écoliers en CP
- 16 écoliers en CE1
- 22 écoliers en CE2
- 8 écoliers en CM1
- 23 écoliers en CM2

Évolution du nombre d'écoliers à l'école Primaire

2020 : 142 - 2021 : 136 - 2022 : 129 - 2023 : 127

TENNIS DE TABLE

Au lendemain des JO de Paris 2024, la "Lebrun mania" a bien servi notre sport, avec la belle moisson de médailles (de bronze). Cette médiatisation et ce beau parcours ont permis au Tennis de Table d'émerger dans le panorama sportif français. Et tout naturellement, nous avons, nous aussi à Pomarez, profité de cette popularité, avec un afflux de jeunes mais aussi d'adultes, qui sont venus nous voir début septembre sur le forum des associations pour prendre une licence de ping à Pomarez. Avec plus de 40 licenciés, dont une quinzaine de moins de 15 ans, nous jouons la carte conviviale et sympathique, où les clubs adverses aiment se déplacer, car à Pomarez c'est le côté familial qui prime. Nous avons 4 équipes engagées en championnat, et nous donnons la chance aux jeunes joueurs de pouvoir faire un maximum de compétitions, par équipe et/ou en individuel. Nos jeunes ont la possibilité de progresser, en plus des entraînements, grâce à des stages organisés par le comité départemental pendant les vacances scolaires. Depuis le début de saison, nous avons ouvert une section loisirs pour adultes le mercredi soir à partir de 20 h, en même temps que les entraînements des licenciés compétitions. Ce public loisir souhaite tout d'abord passer un bon moment en pratiquant un sport qui lui convient. Pas de stress de compèt', ils sont là pour s'amuser et s'ils souhaitent développer leurs compétences, on leur ouvre grandes les tables avec les licenciés compèt'.



Pour faire fonctionner tout ce petit monde, il faut des bénévoles (ça y en a), mais aussi un éducateur pour assurer les entraînements. C'est pour cela que le club a franchi un cap cette saison en embauchant un jeune du club, Dylann De La Moga Savy, tout juste âgé de 18 ans, en contrat d'apprentissage pour préparer un BPJEPS. Il s'occupe de l'école de ping des jeunes, mais aussi, intervient dans d'autres clubs extérieurs, vu la pénurie d'entraîneurs dans notre sport. Cela nous permet de l'occuper à temps plein.

Ce pari sur le développement du club a payé, puisque les nouveaux licenciés sont arrivés en masse. Mais demain, il va falloir bien travailler pour pérenniser cet emploi et augmenter le nombre de licenciés. C'est pourquoi, un de ses rôles essentiels, en plus d'assurer son



rôle d'éducateur, est de développer la communication du club pour être présent sur les réseaux sociaux et se faire connaître au grand public pour toucher le plus grand nombre de personnes.

Au printemps dernier, le club avait lancé l'idée d'organiser un tournoi corpo réunissant les associations, entreprises et collectivités locales de Pomarez. Ce projet est tombé à l'eau, faute de « combattants ». Pourtant, selon certains, l'idée était très bonne, mais devant le manque d'implication et de réponses positives ou tardives (seulement 3 réponses positives sur environ une cinquantaine de possibles équipes), il a fallu baisser pavillon. Mais, à cœur vaillant, rien d'impossible, nous reviendrons vers vous pour vous reproposez au printemps une nouvelle fois ce projet de tournoi corpo, ouvert à tous ces publics cités plus haut mais aussi aux personnes qui veulent s'amuser ; car c'est bien ça le but final.

Un petit mot de fierté pour notre club et pour son formateur Michel Turck. Un ancien licencié du club de Pomarez, Nicolas Cascailh, parti il y a quelques années faire ses études, et donc jouer au niveau National à Bordeaux, puis à Paris, est entré dans le cercle fermé des 1000 meilleurs joueurs français (N° 945). Félicitations à Nicolas pour cette progression, et merci aussi pour son attachement à son club d'origine qu'il ne perd jamais de vue sur les réseaux sociaux et où il revient de temps en temps pour taper la balle avec ses copains.

Alors, après vous avoir fait (re)découvrir notre club, n'hésitez à pousser la porte du hall des sports et à venir pratiquer notre sport, et rencontrer les pongistes pomaréziens qui vous accueilleront avec un grand plaisir.

Les entraînements se font au hall des sports

- École de Ping le mardi de 18 h à 20 h
- Adultes Compétition le mercredi et le vendredi à partir de 20 h
- Adultes Loisir le mercredi et le vendredi à partir de 20 h

Contact :

Éric Caubet 06 72 41 90 81

ou contact.uspomareztt@gmail.com



AMIS DE L'ÉGLISE DE POMAREZ

Sortie estivale de la statue de Notre-Dame

Sous un ciel radieux après les formidables ondées qui s'étaient abattues sur Pomarez peu de temps auparavant, le jeudi 15 août s'annonçait au mieux pour l'apothéose des fêtes de Pomarez. À 10 h 30, une assemblée fournie s'est réunie dans l'église pour la messe solennelle en l'honneur de la sainte Patronne : Notre-Dame de l'Assomption. Cette journée qui clôture traditionnellement les festivités est toujours très suivie : on s'y retrouve comme à un pèlerinage annuel.

À noter que l'organiste, Jean, et Véronique, la chef de l'Harmonie Pomarézienne, ont conjointement accompagné les chants de l'office (y compris l'ordinaire de la messe). Il ne faut pas oublier les morceaux préparés par la musique pomarézienne dont l'Avé Maria de Schubert à l'offertoire. Après



le traditionnel concert, les musiciens ont formé les rangs sur la place de l'église pour ouvrir la marche de la procession mariale.

Quatre jeunes de la classe 2026 portant la belle statue

POMAREZ ARÈNES TRADITIONS

L'assemblée générale 2024, nouvelle Présidente, nouvelle formule, nouvelle dynamique, a permis de décliner l'importance des activités de l'association Pomarez Arènes Traditions.

Avec un effectif stable d'une centaine d'adhérents (106 cotisants), l'APAT peut s'appuyer régulièrement sur une quarantaine d'actifs. En février de cette année, nous avons eu la peine de subir la disparition d'Alain de La Tousche,



fidèle de l'association, ex-secrétaire resté membre très actif de l'APAT. Nous renouvelons nos amicales condoléances à son épouse Maylis ainsi qu'à toute sa famille.

L'atelier de maquettes reste le "fil rouge" actif tous les samedis matin, avec ses 5 opérateurs permanents qui ont été rejoints cette année par une nouvelle assistante, en ouverture à la "parité". La maquette des arènes Lafittau d'Amou est terminée, mais l'environnement végétal de la place de la Técoùère mobilise patience et longueur de temps. Avec cette cinquième maquette notre Salon des Maquettes expose les arènes de notre circuit de la Chalosse Coursayre, Pomarez-Estibeaux-Mouscardès-Tilh-Amou.

Nos activités habituelles ont été enrichies par des événements marquants qui ont soutenu la notoriété de l'APAT :

- Inauguration de la maquette des arènes Cantegrit par la municipalité lors des fêtes d'Estibeaux.
- Ouverture du Salon des Maquettes lors des fêtes locales et immersion dans la course landaise par casques vidéo 3D.
- Exposition aux journées landaises des fêtes de Dax.
- Participation au forum des associations de Pomarez.
- Participation aux Journées du Patrimoine sous le guidage de Jean.
- Exposition de voitures anciennes place des arènes avec accueil de 35 équipages.
- Accueil du plus important Club de Retraités de

de la Vierge sont alors sortis de l'église avec le célébrant et les servants de messe, suivant les musiciens qui rythmaient le pas. Le thème choisi par la classe cette année était le Tyrol. Inutile de préciser que le groupe avait fière allure. L'assemblée, très nombreuse, fermait ce grand cortège qui s'est rendu aux arènes au son du beau (et très apprécié) paso processionnel portugais "Senhora de Cárcuera" de Vitor Resende dirigé par Véronique Guilhorre. Des bénévoles de la paroisse (Sylvie, Geneviève et Francis) et du Comité des fêtes (Sébastien et Nathalie notamment) assuraient le service de sécurité. Sur la place des arènes la procession s'est terminée par une prière. Devant la grande porte des arènes, la Vierge a reçu une offrande florale avant que le curé ne bénisse tous les participants à ces fêtes patronales.

Restauration de l'orgue

Après les dégâts survenus au début de l'année, les facteurs d'orgue Pellerin & Uys de Montfort-en-Chalosse ont entamé au printemps la restauration des parties endommagées de l'orgue de l'église. Si les travaux se sont interrompus pendant la tournée d'accords des orgues de la région cet été, il était possible de jouer sur l'instrument dès le mois de juillet. C'est cet automne que le remontage des derniers tuyaux (jeux de anches) s'est achevé ainsi que l'accord et l'harmonisation finaux.



Lahonce, une centaine de visiteurs.

- Escape game à la Mecque. Ce jeu de piste dans nos arènes s'est bien développé cette année grâce à l'efficacité de notre équipe, Danielle, Michel et Jean sous la houlette de Bernard. Associations et entreprises Pomaréziennes commencent à motiver leurs équipes en passant par la Mecque.

Au total une belle année 2024 sous l'autorité de Danielle, notre nouvelle présidente, que nous remercions pour son dynamisme. Adhérez à l'APAT, venez nous rejoindre dans la convivialité et l'amitié, vous ne vous ennuierez plus !

Contacts : Danielle 06 79 45 11 83

Bernard 06 85 26 08 76 - Jean 06 71 27 12 50

COMITÉ FNACA DE POMAREZ

La FNACA est une association d'anciens combattants appelés pour assurer les opérations de maintien de l'ordre et la protection des populations en Afrique du Nord de 1952 à 1962. De nombreux Pomaréziens ont participé à ce conflit. Le comité de Pomarez compte aujourd'hui 30 adhérents, 11 veuves et 2 sympathisants.

Notre assemblée générale s'est déroulée le 16 février 2024 en présence de M. le Maire et de 14 adhérents. Le rapport moral et financier a été approuvé à l'unanimité. Le bureau et le conseil d'administration se sont vus reconduits dans leurs fonctions. Par notre présence, et en étroite collaboration avec la municipalité, nous assurons les commémorations du 11 novembre, du 8 mai et du 19 mars. Elles sont traditionnellement suivies par un repas amical ouvert à ceux qui le souhaitent.

Nous participons aussi à la cérémonie au mémorial de Pontonx où tous les noms des camarades landais disparus sont inscrits. Nous étions également au Congrès départemental qui s'est déroulé à Soustons. Une journée de retrouvailles est aussi programmée à l'automne.

Malheureusement, nous avons eu la tristesse de perdre deux de nos camarades cette année : Michel De La Calle, notre vice-président et Edmond Darbat, notre trésorier. Nous garderons d'eux le souvenir d'hommes engagés dans la défense de notre cause et fidèles en amitié.

Nous saluons enfin la participation assidue de nos porte-drapeaux Jean-Jacques Bargelès et Michel Lahet présents à toutes les manifestations, ainsi que l'harmonie et les enfants des écoles dont la présence est très appréciée.

Le Président Michel Raymond



USP SECTION JUDO JUJITSU



L'année 2023/2024 fut une très belle année avec pas moins de 64 licenciés. Anthony Richard, seul enseignant, a mené à bien tous les cours proposés pour le plus grand plaisir de nos licenciés. Un bilan très positif pour une année qui s'est terminée par le départ de notre enseignant pour raison professionnelle.

Pour cette année 2024/2025, nous vous présentons la nouvelle équipe. Les cours sont donnés dans la totalité par notre nouvel enseignant : Michaël Debon, enseignant diplômé d'état.

Une nouvelle équipe gère le club avec des anciens et des nouveaux venus. Sandra Dubernet continue la présidence accompagnée d'Audrey Guegan, secrétaire et de Lucie Coulis, qui continue la trésorerie. Sonia Piton, Dorine Prat et Eric Kohler restent membres actifs et nous accueillons dans l'équipe cette année Pascal Lestremau et Elise Batrio en tant que membres actifs.



Cette année le club va fêter ses 50 ans ! Nous vous préparons une journée exceptionnelle à ne surtout pas manquer ! Pour cette journée, nous sommes en recherche de photos de nos licenciés d'aujourd'hui et d'avant et également de la vie du club.

Si vous avez des clichés, n'hésitez pas à nous contacter pour nous les transmettre.

Il est toujours temps de nous rejoindre si l'envie vous en dit. Venez essayer les cours avec Michaël, de 4 ans à 99 ans voire plus !

Les cours sont répartis comme suit :

Lundi

Judo / renforcement musculaire : 19 h / 20 h - 2014 et plus

Mercredi

Judo : 17 h / 18 h - 2020/2019

Judo : 18 h / 19 h - 2018/2017/2016/2015

Judo : 19 h / 20 h - 2014 et plus

Self-Défense : 20 h / 21 h 30

Vendredi

Judo : 17 h 30 / 18 h 30 - 2020/2019

Judo : 18 h 30 / 19 h 30 - 2018/2017/2016/2015

Judo/Jujitsu : 19 h 30 / 21 h - 2014 et plus

Prévoir un certificat médical autorisant la pratique du judo en compétition, jujitsu, (suivant la discipline pratiquée).

Pour tous renseignements : vous pouvez contacter Sandra Dubernet, présidente de l'USP section judo jujitsu au 06 83 32 84 42 ou par mail uspjudo@hotmail.fr

Vous pouvez également nous retrouver directement au dojo (salle des associations) ou sur notre page Facebook USP Pomarez Section Judo.

PATCHWORK

Début septembre, le club de patchwork de Pomarez a repris ses rencontres au foyer des retraités, tous les jeudi après-midi de 14 h 30 à 17 h30. Une journée continue se déroule tous les mois et nous permet de décider des ouvrages à réaliser pour notre prochaine exposition et de les réaliser ensemble.

Le 5 novembre, le club a participé à une journée de l'amitié (JA) organisée par le Club de Misson. Lors de ces séances, nous rencontrons les membres d'autres clubs des Landes et des départements limitrophes et effectuons un ouvrage en commun. Nous remercions l'équipe de Misson pour leur accueil et la nouvelle délégation pour leur organisation. Une nouvelle journée est prévue pour le mois d'avril 2025.

Nous restons joignables pour tous renseignements à la salle des retraités et également au **06 47 21 81 41**.



LE FAPI DES LUYS

Le FAPI des Luys (Foyer d'Animation Populaire Intercommunal) comprend six sections pour des activités sportives de loisirs, des ateliers créatifs, artistiques et culturels. Un programme culturel est proposé sur l'année. Le FAPI s'engage en coopération auprès de quelques associations comme le Téléthon sur

Amou, le comité des fêtes d'Amou, Bastennes Patrimoine et Traditions, les Amis de Brassempouy (Brassem'puppets, festival de marionnettes 2024). Il y a aussi, depuis plusieurs années, notre partenariat avec Chantons sous les pins.

Nos sections

Les Luy'sTrotteurs (randonnée pédestre) proposent deux programmes en alternance le samedi : le premier pour des randos, le matin ou l'après-midi selon la saison, sur et hors territoire de la communauté de communes (entre 8 et 10 km ou + sur une journée). Ces sorties peuvent parfois être agrémentées de visites du patrimoine ou autres curiosités... Le second sur des sorties plus locales (parcours entre 5 et 6 km).

Atau-Atau (langue et culture gasconne ainsi que la danse traditionnelle) : le groupe se retrouve le mercredi après-midi à Amou. La danse se pratique tous les quinze jours, le mardi à Amou ou à Sault-de-Navailles (partenariat avec les Coméodians). La section gascon propose des animations comme Borret e Castanhas et son bal gascon annuel.

Le Compas dans Luy est un atelier d'arts plastiques pour adultes sur Pomarez, tous les lundis. Le Petit Atelier (pratiques artistiques) est ouvert pour les enfants et adolescents, un mercredi sur deux.



Les Cousettes : les cours de couture se déroulent le lundi et le mardi après-midi à Gaujacq. Chaque couturière, débutante ou confirmée, réalise son projet personnel.

Le bien-être : l'activité "Yoga" est un vrai bénéfice pour l'équilibre tant mental que physique. Les cours ont lieu sur Amou, avec une professionnelle.

Le Luy créatif (loisirs créatifs) est un atelier d'échange, de partage de connaissance et de savoir-faire. Un atelier qui privilégie, dans la mesure du possible, du matériel de récupération. Cet atelier a lieu tous les jeudis après-midi à Castel-Sarrazin. Une exposition de nos trois ateliers créatifs a lieu chaque année à la Grange autrement à Amou, sur un week-end en juin.

Animations programmées

- Atelier Théâtre forum le dimanche 15 décembre 2024 à Bastennes à 9h30 (places limitées)
- Bal gascon le samedi 11 janvier 2025 à Castaignos-Souslens
- Festival Chantons sous les pins le dimanche 9 mars 2025 à Castaignos-Souslens

Pour plus d'informations et d'images, retrouvez-nous sur notre site : www.fapidesluys.com

Pour nous contacter : fapidesluys40@gmail.com

ASSOCIATION AK'BELLA

Découvrez le plaisir du Chant en Groupe

Vous avez toujours rêvé de chanter dans une chorale, ne cherchez plus : le groupe vocal AK'Bella vous ouvre ses portes ! Avec près de vingt passionnés de tous les âges, notre chorale rassemble des amateurs de tous les horizons, unis par une même passion pour le chant, la musique et l'envie de chanter ensemble, de s'amuser !

Un répertoire riche et varié pour plaire à tous

Notre répertoire est un véritable voyage à travers les époques et les genres musicaux. Des chansons intemporelles comme : Couleur Café de Serge Gainsbourg, ou Ella, elle l'a de France Gall, aux succès modernes de Katy Perry et Ed Sheeran. Cette diversité permet à chacun de trouver sa place et d'exprimer sa personnalité au sein du groupe.

Pourquoi nous rejoindre ?

AK'Bella, c'est bien plus qu'une simple chorale ! C'est une véritable famille où chacun apporte sa voix et sa bonne humeur. Nous chantons pour le plaisir, mais aussi pour partager et échanger. Les répétitions sont l'occasion de progresser ensemble, de travailler en harmonie, et surtout de s'amuser. Notre devise ? "L'essayer, c'est l'adopter !" En venant à une répétition, vous comprendrez vite pourquoi tant de personnes choisissent de revenir semaine après semaine.

Comment se passent nos répétitions ?

Nous nous retrouvons tous les mardis soirs de 20 h 30 à 22 h à Pomarez. Chaque séance commence par un échauffement vocal pour préparer nos voix et se mettre



dans l'ambiance. Ensuite, place aux répétitions ! Que ce soit pour peaufiner un morceau ou pour en apprendre un nouveau, notre cheffe de chœur nous guide avec bienveillance. Elle veille à ce que chacun se sente à l'aise et participe activement.

Vous êtes curieux ? Venez faire un essai !

Nous serons ravis de vous accueillir pour une séance découverte, sans engagement. Venez sentir l'énergie et la complicité qui règnent au sein du groupe, et laissez-vous porter par le plaisir du chant. Il n'y a rien de tel, que de chanter ensemble, pour ressentir une vraie connexion humaine.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter ! Nous sommes disponibles par mail ou par téléphone pour répondre à toutes vos questions et vous donner des informations sur notre fonctionnement. Que vous souhaitiez en savoir plus sur notre répertoire ou notre organisation, nous serons ravis de vous renseigner. À très vite, pour partager ensemble des moments inoubliables !

Valérie Barrouillet, Présidente

06 72 41 41 82 - barrouilletvalerie@gmail.com

LA PÉTANQUE POMARÉZIENNE

Vous avez du temps libre, envie de vous divertir, vous êtes compétiteurs, venez à nos entraînements le lundi ou mercredi ou vendredi après-midi à partir de 15 heures.

Manifestations 2e semestre

En Championnat des clubs vétérans, notre équipe 1 après s'être qualifiée pour les phases finales de la 3e division, remonte en 2e division.

En septembre et octobre, 3 équipes ont participé au Championnat des clubs Seniors, une en 4e division et deux en 3e division. Toutes les équipes se sont qualifiées pour les phases finales, mais il n'y a que notre équipe fanion qui manque une nouvelle fois sa remontée en division supérieure.

Campistron Jean-Pierre 06 07 94 40 71

Duprat Jean-Michel 06 70 03 58 52



LOUS BAROUNETS DE LA MECQUE, CLUB DES RETRAITÉS DE POMAREZ

Après un premier trimestre bien animé, le club a poursuivi sur sa lancée en participant au forum des associations. À part ça ?

L'activité "marche" s'est pratiquée tout au long des mois, réunissant entre 10 et 25 marcheurs chaque mardi matin, avec la découverte de nouveaux parcours.

L'activité "marche bien-être" qui se poursuit le vendredi matin (parcours généralement plat de 3 à 4 kms) a fait de nouveaux adeptes. Rappel : l'objectif est de permettre, à tous ceux qui peuvent avoir des difficultés, de néanmoins marcher à leur rythme, il n'y a pas de "compétition", on s'adapte à la situation.

L'activité "repas conviviaux" a pu se poursuivre, avec le repas "grillades" du 19 juin fort apprécié, avec à la plancha Michel et Serge, le goûter "bourret" avec Nid d'abeille et raisins frais du 18 octobre et le 30 octobre, le repas des fêtes de fin d'année avec traiteur Dudu.

L'activité "voyages" a proposé diverses sorties : sortie mensuelle à la frontière, transhumance à Lourdios et la Rhune pour les 100 ans du petit train en juin, vallée d'Aspe en septembre, vallée du Baztan en octobre et "Palombes" au col d'Osquich en novembre.

L'activité "cartes" se poursuit le lundi et le vendredi en local et participation à des concours extérieurs.

L'activité "informatique-multimédia" se fait à la demande.

L'activité "cinéma" : après la séance du 11 octobre, la prochaine est programmée le vendredi 13 décembre (On



aurait dû aller en Grèce).

Projets pour les semaines suivantes

- Samedi 21 décembre : La Nuba à Dancharia
- Mercredi 15 janvier 2025 : Assemblée Générale
- Mars 2025 : Château de Cazeneuve (Reine Margot) et Collégiale d'Uzeste (Pape Clément).

Nous restons accessibles à nos adhérents et aux futurs adhérents par messagerie. N'hésitez pas à nous contacter quelle que soit la raison.

Jean-Francis Lafargue, co-président :
jflafa2@aol.fr - 06 86 51 55 91

Michel Lahet, co-président :
michel.lahet.ml@gmail.com



AVENIR BASKET CHALOSSE

Une AG réjouissante

Le club d'Avenir Basket Chalosse s'est réuni, en assemblée générale, le dimanche 30 juin 2024 à Bastennes. L'assistance bien fournie s'est montrée à l'écoute des divers intervenants dont le très attendu rapport sportif de "Magic". Les bons résultats séniors ont été mis en avant avec comme point d'orgue la victoire en Coupe des Landes Christiane Carrère. Au sein de cette formation féminine, Pauline Labrouche, qui délaisse la balle orange, s'est vu remettre le bouquet de l'amitié.



Le bilan financier, laisse apparaître un résultat satisfaisant et coté félicitations, Loïc Garbay et Bénédicte Dutoya ont été cités vis à vis de leur élection au sein du Comité des Landes de Basket. Enfin, il est à noter que Béatrice Bats et Laurent Portafaix intègrent le Conseil d'administration. L'assemblée générale s'est clôturée par un apéritif-buffet.

Une école de basket dynamique

L'année 2024-2025 est le départ d'une nouvelle et belle aventure pour notre école de basket avec les voisins du Réal Chalossais !

Grâce à ce rapprochement, chacun de nos 125 jeunes licenciés s'épanouit, se développe et progresse à sa vitesse en évoluant au niveau qui lui correspond. En effet, nous avons pu engager au moins deux équipes dans quasiment toutes les catégories, aussi bien féminines que masculines. Une mention spéciale pour nos U15F1 qui se sont qualifiées pour le championnat régional !

La cohésion se fait très naturellement aussi bien pour les enfants que pour les parents.

Les séniors, côté terrain

Cette année, le club compte une formation supplémentaire avec la constitution d'une nouvelle équipe 3 féminine. Au total, ABC dénombre six formations séniors (3+3). A la mi-novembre, le bilan en championnat est contrasté au sein des équipes fanions. Les féminines 1

brillent à domicile mais n'ont décroché que récemment leur première victoire à l'extérieur. Dans la même veine, les garçons 1 ont trébuché une fois sur leurs terres mais comptent un succès hors de leurs bases.

Micro basket

Le club propose, le samedi matin, à Pomarez, des sessions de découverte du micro basket destinées aux enfants de 3 à 5 ans. Pour tous renseignements, merci de contacter Jean Puisset au 06 52 31 11 72 ou via contact@avenirbasketchalosse.fr

Octobre rose 2024

Le 12 octobre 2024 à Donzacq, lors de la rencontre de Nationale 2F face au Stade Rochelais, l'effectif féminin d'ABC a apporté son soutien à "Octobre Rose", dont l'action sensibilise au dépistage du cancer du sein. Pour l'occasion, la salle était parée de rose, les filles se sont échauffées avec des t-shirt spécifiques et le coup d'envoi du match a été donné par Christine Fournadet (maire de Castelnaud-Chalosse et conseillère départementale) et Françoise Monfort (co-présidente ABC).



Fête du basket 2024

Le dimanche 27 octobre, la salle de Castelnaud-Chalosse accueillait le traditionnel repas de Toussaint. Le menu (Garbure, magret de canard, frites, tarte aux pommes), concocté par les fins cuistots d'ABC a été apprécié par près de 400 convives présents.

Le parcours de Bénédicte Dutoya aux JO

Le club d'Avenir Basket Chalosse était bien représenté lors des Jeux Olympiques de Paris 2024. En effet, Bénédicte Dutoya, marqueuse haut niveau et licenciée ABC a officié durant la totalité de la compétition. Tout d'abord à Lille puis à Paris, Bénédicte est intervenue sur quatorze

rencontres dont la prestigieuse finale masculine qui opposa la France à Team USA. Un parcours majuscule pour la chalossaise qui garde d'excellents souvenirs dans la tête ! Le 2 novembre, à Gaujacq, le club l'a mis à l'honneur avec bouquet de fleurs et coup d'envoi de la rencontre

entre les féminines d'Avenir Basket Chalosse et les Espoirs de Tarbes.

Avenir Basket Chalosse vous souhaite de bonnes fêtes ainsi qu'une heureuse année 2025.

<https://avenirbasketchalosse.fr>

GYM POMARÉZIENNE

Nous sommes une Association Loi 1901 créée en 2014, sans but lucratif, sans versement à une fédération ou à une société, sans droit d'entrée. Cela permet des tarifs très bas inchangés depuis 2014 grâce au succès du club. Le budget annuel du club, légèrement supérieur à 14000 €, est consacré à 95 % au salaire de la coach diplômée et à l'assurance, le reste étant dédié aux frais de fonctionnement, frais divers et achat de matériel.



Les cours

Le début de cette saison a été marqué par une nouveauté : notre coach Joëlle Coutand nous a proposé un nouveau type de cours. Elle l'a testé en juin pendant une semaine, suivi d'un sondage permettant de se faire une idée du point de vue des adhérents. Ce cours a été mis en place à la rentrée le 17 septembre. Baptisé "gym dynamique", intermédiaire entre la gym douce et la gym tonique. Le rythme et la difficulté se situent entre les 2 modes existants. Cela a entraîné un changement de l'organisation qui est maintenant (avec toujours 7 cours hebdomadaires) :

- Gym douce : mardi 15 h 45 à 16 h 45 et jeudi 10 h 15 à 11 h 15
- Gym dynamique : mardi 17 h à 18 h et jeudi 9 h à 10 h
- Gym tonique : mardi 18 h 10 à 19 h 10 et jeudi 19 h 15 à 20 h 15 ; ces 2 cours sont identiques car il s'agit d'un cours dédoublé
- Gym tonique : jeudi 19 h 45 à 20 h 45 ; cours différent de ceux du mardi

La rentrée s'est bien déroulée, chacun a trouvé sa place à tel ou tel type de cours après avoir essayé le mode qui l'attirait. Mi-novembre, 163 personnes sont déjà inscrites et nous attendons des retours retardés, ce qui permet de penser que nous atteindrons le nombre de 173 adhérents de la saison dernière, voire de le dépasser.

Évènements

- Téléthon le samedi 30 novembre. Le club offre un cours comme tous les ans
- Apéritifs dînatoires de fin d'année : mardi 17 décembre à 20 h 15 et jeudi 19 décembre à 20 h 45. Ces moments conviviaux permettent aux participants des différents cours de se rencontrer.

Tarifs pour la saison, sans contrat d'engagement

- 1 cours par semaine 70 €
- 2 cours 120 €
- 3 cours 150 €
- 4 cours 170 €

Possibilité d'effectuer 2 cours sans avoir à s'inscrire. Inscriptions acceptées toute la saison avec un tarif dégressif à partir de janvier.

Information-Communication

Presse écrite : Bulletin municipal, Journal Sud-Ouest

Réseaux sociaux : "Gym pomarézienne" sur Facebook et Instagram

Internet : site Pomarez.fr à Vie associative
Sur YouTube : "Joëlle gym", cours enregistrés par notre coach Joëlle Coutand en septembre avant la rentrée.

Panneau Pocket et affiches chez les commerçants

Contact : Alain Dessaux, président : 06 71 55 82 96



HARMONIE DE POMAREZ

En ce début d'année, avec ces basses températures, retrouvons un peu de soleil en revenant sur l'été de l'Harmonie, riche en sorties et en changements !

En effet, la saison estivale 2024 était la dernière sous la direction de Véronique Guilhorre, après neuf très belles années. Chaque sortie a alors eu un petit goût de nostalgie, tout en gardant la bonne humeur et le plaisir qui caractérisent les rangs de l'Harmonie.

Après les fêtes de Pentecôte et l'animation de la Super Coupe Sud-Ouest (basket), une très légère trêve entrecoupée de répétition a permis aux musiciens de se reposer après ce début d'année sur les chapeaux de roues.

Le mois de juin était placé sous le signe des mariages puisque l'Harmonie a eu le grand plaisir d'être conviée à l'animation de deux belles cérémonies.

Le 21 juin, la fête de la musique a été fêtée comme il se doit à Pomarez : l'orchestre de l'école de musique a d'abord donné un concert dans les arènes, en ouverture d'une soirée tapas animée par les musiciens de l'Harmonie jonglant entre les cuisines et les instruments !

Le mois de juillet était quant à lui, une fois n'est pas coutume, assez léger avec les courses landaises du 12 juillet en nocturne, pour les fêtes patronales de Donzacq, et du 21 juillet chez les voisins de Castelnau-Chalosse, et un concert à Seignosse, le 13 juillet.

Après cet échauffement, le marathon d'août pouvait être lancé, sous une chaleur caniculaire !

D'abord le 3 août, l'Harmonie se déplaçait à Tilh pour sa traditionnelle course landaise.

Ensuite, les fêtes patronales du village ont été chaque jour animées par les musiciens : dès l'ouverture des fêtes lors du repas du 9 août, suivi le lendemain du toro-ball.

Le dimanche 11 août, la course landaise de la ganadéria Dargelos a été repoussée à 21h pour que tous les acteurs puissent assurer la soirée malgré la chaleur. Un défi en piste, comme dans les gradins !

Le lundi soir, la course était aussi programmée à 21h, avec la ganadéria Deyris et une chaleur tout aussi intense que la veille.

Deux petits jours de repos furent les bienvenus avant la journée complète du 15 août : messe, concert, procession de la Vierge Marie, et course landaise avec la ganadéria DAL devant un public nombreux. L'occasion d'accueillir Tristan Deguilhem, qui succèdera à Véronique à la tête de la formation. Et bien sûr, en ces conditions, le premier morceau dirigé sous sa baguette fut... la marche cazérienne !

Un week-end intense, où il est important de souligner l'engagement de tous les musiciens !

Le 21 août, l'Harmonie partait sur la côte pour animer la finale des cocardes à Vieux-Boucau.

Le week-end suivant, un mariage à Campet et Lamolère et la course landaise des fêtes de Bastennes s'ajoutaient



au programme des musiciens.

Le mois d'août s'est clôturé par le traditionnel concert d'ouverture des fêtes de Vieux-Boucau, en intérieur cette année, pour échapper à la pluie. Une salle comble, et l'occasion pour notre cheffe Véronique de laisser sa place à Tristan lors du dernier morceau. Un concert rempli d'émotions, tant par le choix du programme que par les discours de notre cheffe adressés à chaque pupitre.

Nous ne pouvons que remercier Véronique pour son engagement sans faille à la tête de l'Harmonie. Le défi était immense, et il fut relevé durant neuf ans avec brio. Des concerts innovants, une énergie et une passion transmises chaque semaine aux musiciens ont permis à l'association de briller un peu plus chaque année, au-delà même du département.

Une page se tourne, l'histoire continue !

C'est donc une rentrée sous le signe de la nouveauté qui s'annonçait en septembre : Tristan Deguilhem, originaire



de Parentis-en-Born, prenait les rênes de l'Harmonie. De nouveaux repères à trouver, une nouvelle façon de travailler mais surtout beaucoup d'envie et de plaisir à découvrir ce jeune chef, motivé et énergique, ont rythmé les répétitions de préparation au concert de la Sainte-Cécile. Du côté de l'école de musique, les inscriptions ont vu le nombre d'élèves, jeunes comme adultes, augmenter par rapport à l'an dernier. Cela confirme l'enseignement de qualité dispensé par ses professeurs.

À noter l'inauguration du nouvel espace créé durant l'été au sein de la salle de musique de Pomarez, avec le soutien de la municipalité qui a fourni les matériaux et financé certains travaux. Les artisans de l'Harmonie ont quant à eux généreusement offert de leur temps et de leur savoir-faire pour réduire les coûts et la durée des travaux, et ainsi offrir dès la rentrée une salle plus adaptée aux besoins de l'association.

L'hiver est vite arrivé et, avec lui, le traditionnel concert de Sainte-Cécile, se tenant le week-end des 7 et 8 dé-

cembre. L'orchestre de l'école de musique a d'abord ouvert le bal, sous la direction d'Elodie Lafittau, avec des airs espagnols, celtiques, ou encore un medley de Mika.

L'Harmonie a pris la suite avec un programme entièrement pensé par Tristan Deguilhem : l'ouverture symphonique Coriolan de Beethoven, des airs médiévaux, le concerto d'Amore, ou encore l'œuvre maîtresse de ce programme, la musique du dessin animé Dragons, des studios Dreamworks. Nouveau chef, mais tradition respectée : un pasodoble, Augusto Alves a mis en lumière Paul Lafargue au solo de trompette.

Le dimanche, la messe en musique fut célébrée au hall des sports avant de laisser place au traditionnel banquet à La Forgerie de Bastennes.

Après une pause appréciée, quelques musiciens sont venus animer la Hailhe de Nadau organisée par l'APAT de Pomarez, avec l'orchestre de l'école de musique.

Place à la trêve hivernale, avant la nouvelle année, qui promet déjà un programme riche pour tous !

CLUB DE TENNIS

Pour cette nouvelle année, le tennis club est heureux de compter 30 licenciés dont 18 adultes et 10 enfants qui prennent des leçons.

Nous remercions Sonia Labadie pour toutes ces années d'enseignement auprès des membres du club et vous informons que Nicolas Brun, professeur diplômé, a pris la suite et dispense les cours le lundi en fin de journée, le mercredi matin ainsi que le vendredi après-midi pour un cours collectif adultes débutants ou confirmés. Il reste des places, n'hésitez pas à nous contacter !

Nous avons eu le plaisir de renouveler le Triathlon en



partenariat avec le tennis de table et le club de pétanque au cours duquel les participants ont pu passer un temps d'essai et de découverte sur les trois disciplines. Notre tournoi annuel a été un réel succès avec une météo clémente. Les 63 joueurs accueillis durant une semaine nous ont fait vivre de beaux moments sportifs. Le club remercie chaleureusement les supporters, notre cuisinier Laurent pour ses bons repas et tous les bénévoles sans qui le tournoi ne pourrait être un moment de convivialité sportive.

À l'occasion des fêtes, le repas sur le pouce a dû être annulé à cause de la canicule. Nous espérons pouvoir vous retrouver cette année et sommes à pied d'œuvre pour vous proposer tout au long de l'année d'autres manifestations.

Les joueurs ont démarré leurs participations aux divers tournois. La coupe d'hiver, compétition par équipe à laquelle les garçons et filles du club sont inscrits, promet de belles rencontres sportives. Nous comptons sur vous pour venir apporter tout votre soutien et vos encouragements lors des matchs sur les courts pomaréziens !

Vous pourrez retrouver tous les événements sur Pan-neapocket et notre compte Facebook.

Contact : **Céline Dussarps 06 74 23 58 71**
pomarezttennisclub@gmail.com



Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 6 juin 2024

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.
Dominique Lafourcade est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 2 mai 2024.

2024-06-06-01/43 : Création de servitudes (logements Pavie Commune/Partec Etud)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Crée la servitude de passage dans les conditions suivantes et ci-annexées :

Condition d'établissement et d'entretien : l'entretien de la voirie est partagé à parts égales entre le fonds servant et le fonds dominant.

Crée la servitude de canalisation d'Adduction d'Eau Potable dans les conditions suivantes et ci-annexées :

Conditions d'exercice : le propriétaire du fonds servant s'engage à laisser libre de tout accès à tout technicien susceptible d'intervenir pour tout dysfonctionnement sur la canalisation. En contrepartie, le propriétaire du fonds dominant s'engage à remettre le terrain en l'état.

Crée la servitude de canalisation d'eaux pluviales dans les conditions suivantes et ci-annexées :

Conditions d'exercice : le propriétaire du fonds servant s'engage à laisser libre de tout accès à tout technicien susceptible d'intervenir pour tout dysfonctionnement sur la canalisation. En contrepartie, le propriétaire du fonds dominant s'engage à remettre le terrain en l'état.

Crée la servitude de canalisation d'eaux usées dans les conditions suivantes et ci-annexées :

Conditions d'exercice : le propriétaire du fonds servant s'engage à laisser libre de tout accès à tout technicien susceptible d'intervenir pour tout dysfonctionnement sur la canalisation. En contrepartie, le propriétaire du fonds dominant s'engage à remettre le terrain en l'état.

Décide que les frais liés à la création de ces servitudes seront à la charge du fonds dominant,

Désigne Maître Robin pour la passation de l'acte correspondant,

Autorise M. le maire à signer l'acte et tout document afférent à la présente.

2024-06-06-02/44 : Reprises de concessions

Sur la proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide la reprise des concessions abandonnées suivantes :

Emplacements	N° concession	Famille	Emplacements	N° concession	Famille
G1-17	/	Hirigoyen	G8-2		
G2-5	/		G8-3		Guichemerre
G3-8	290	Dubedout	G8-13	/	Dossarps
G3-10	/	Couste	G8-15	298	Ducasse
G4-2	276	Cazaux	G10-1	/	Laussuy
G4-15	204	Lafargue	G10-2	/	Laussuy
G4-16	229	Sandau	G10-3		Laussuy
G4-17	/	Jouvenot	G10-4		Laussuy
G4-25	141	Gatuing	G10-5		Laussuy
G5-22	159	Dossarps	G10-6	27	Moleres

Emplacements	N° concession	Famille	Emplacements	N° concession	Famille
G6-2	11	Dutron	G10-7		Moleres
G7-1		Lescoute	G10-8		Moleres
G7-2		Lescoute	G10-26	/	Lesparre
G7-3		Lescoute	G10-28	/	Tastet
G7-4		Lescoute	G10-29	/	
G7-5	2 et 24	Lassalle	G10-33	224	Lafargue
G7-6	2 et 24	Lassalle	G10-35	91	Bedora
G7-7	2 et 24	Lassalle	G10-37	/	
G8-1	3		G10-38	/	Daugreuilh

Charge M. le maire de procéder à toutes formalités afférentes à la présence décision.

Alain Garbay remercie Claude Lasserre pour le travail colossal réalisé pour répertorier l'intégralité des concessions et des occupants du cimetière de Pomarez. Cette délibération sera suivie de travaux dans le cimetière pour libérer les emplacements, déjà prévus lors du vote du budget primitif.

2024-06-06-03/45 : Reprises de concessions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide la reprise des concessions abandonnées suivantes

Emplacements	N° concession	Famille	Emplacements	N° concession	Famille
D1-3	60	Maas	D4-35	/	
D1-10	46	Lafitte	D5-11	/	Tastet
D2-9	/	Ducamp	D5-16	156	Lavignolle
D3-1	99	Tastet	D6-4	/	Dubitou
D3-2	61	Marcel	D6-14	/	Costemale
D3-5	187	Dubroca	D6-22	/	Barrouillet
D3-9	305	Lannebere	D6-33	/	Busquet
D3-18	/	Bergoin	D7-4	/	Lavielle
D3-19	/	Laharie	D7-5	269	Comet
D3-23	261	Monet	D7-7	401	Lafargue
D3-26	/	Dussarrat	D7-18	/	Ducasse
D3-31	/	Momen	D7-19	/	Crabos
D3-34	/	Nozeres	D7-20	/	Lavielle
D3-35	219	Lafargue	D7-26	281	Capdeville
D4-8	116	Decaup	D7-27	/	Pedeboscq
D4-21	225	Lanusse	D7-34	/	Saubusse
D4-27	326	Monet	D8-26	/	Lleset
D4-28	323	Soussotte	D8-27	/	Lesparre
D4-33	/				

Charge M. le maire de procéder à toutes formalités afférentes à la présence décision.



Questions diverses

Hélène Tortigue :

Travail en cours sur le projet d'un futur restaurant scolaire, notamment sur la définition des besoins. Une rencontre avec le CAUE est planifiée prochainement.

Dominique Lafourcade :

Seconde visite avec Pierre Meliande : du retard sur les gros travaux de réaménagement. Pascal Cassiau indique que la commune va faire appel à des prestataires extérieurs (privés, ESAT).

Sandrine Sabathié :

SIETOM : présentation des scénarii pour l'instauration de la taxe incitative. L'objectif est d'installer un point tri et ordures ménagères pour 150 habitants (aujourd'hui le ratio est de 1 pour 250). Le SIETOM a annoncé sa préférence de choix entre une redevance (forfait fixe peu importe le volume) ou une taxe (composée d'une part forfaitaire fixe et d'une part variable en fonction du volume). La mise en place de la taxe incitative est prévue à l'horizon 2029.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 4 juillet 2024

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.

Guillaume Bessellère est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 6 juin 2024.

2024-07-04-01/46 : Décision modificative n°1 budget Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2024 voté lors de la délibération 2024-04-10-06/35,

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions pour réaliser d'urgence des travaux de voirie au chemin de Soubielle suite à un affaissement (coût 13000 €),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget Commune.

2024-07-04-02/47 : Tarifs du restaurant scolaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'établir les tarifs applicables suivants pour les enfants scolarisés à l'école de Pomarez à compter du 01.09.2024 :

Quotient familial (CAF)	Tarif
Inférieur à 300 €	0.99 €
Compris entre 300 € et 900 €	1.00 €
Supérieur à 900 €	2.40 €

Décide que le tarif de la tranche "Supérieur à 900 €" sera appliqué à toute famille ne présentant pas de justificatif permettant de la classer dans une tranche tarifaire plus favorable,

Décide que la fourniture tardive d'un justificatif permettant tout classement dans une tranche tarifaire inférieure n'engendrera pas de rétroactivité sur la facturation,

Décide que le tarif applicable aux adultes est fixé à 4.90 € à compter du 01.09.2024 (enseignants, remplaçants, stagiaires, intervenants, AESH, personnel communal),

Décide que les stagiaires mineurs prenant leurs repas au restaurant scolaire se verront appliquer le tarif adulte.

2024-07-04-03/48 : Règlement intérieur du restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le règlement intérieur du restaurant scolaire annexé à la présente délibération,
Décide de son entrée en vigueur au 1er septembre 2024,
Abroge le précédent règlement intérieur pour ce service public.

2024-07-04-04/49 : Désignation des délégués au syndicat d'aménagement des Arrigans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Elit les délégués au Syndicat Intercommunal d'aménagement des Arrigans :

- Membres titulaires : Pascal Cassiau – Joëlle Lagouardette
- Membres suppléants : Hélène Tortigue – Oriol Martinez

Questions diverses

Hélène Tortigue :

La commission école travaille actuellement sur la construction de la future cantine. Une première rencontre avec le CAUE a eu lieu, faisant suite à des réunions de concertation en interne pour établir le cahier des charges.

Pascal Cassiau :

- Suite à la première rencontre avec le chargé de projet Villages d'avenir, nous avons entamé des études pour la couverture d'une partie du boulodrome avec ENERLANDES, en parallèle de la construction de la nouvelle cantine. Une étude pour le désamiantage et la couverture photovoltaïque du hall des sports a également été demandée.
- Concernant la construction de 3 logements au Pont du Bos, l'estimatif est attendu pour fin août, avec un démarrage prévisionnel dans 8 mois.
- Pour la rénovation de la salle des fêtes, un estimatif chiffré est attendu pour septembre, avec une prévision de démarrage des travaux pour le deuxième semestre 2025.
- Il y a des dommages importants sur la charpente du bâtiment du Belvédère. Nous sommes en attente d'un premier chiffrage pour définir les modalités administratives préalables à une intervention.

Oriol Martinez :

Les buses du jardin public seront remplacées par des potelets en bois. Le travail de suppression des haies a commencé, d'autres seront retravaillées en automne. L'arrosage du stade est opérationnel, mais le robot est en panne avec des coûts de réparation importants.

Véronique Guilhorre :

Afin de réaliser des économies, serait-il envisageable de prévoir de basculer nos candélabres en LED ? Réponse de Pascal Cassiau : nous nous occupons d'abord de nos luminaires intérieurs, l'extérieur viendra dans un second temps car il s'agit d'une opération coûteuse.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 5 septembre 2024

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.
Oriol Martinez est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024.

2024-09-05-01/50 : Exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 E bis du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, dans les zones France Ruralités Revitalisation, les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes. Il précise que la décision du Conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties :

- Les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement



- Les locaux classés meublés de tourisme
- Les chambres d'hôtes

2024-09-05-02/51 : Exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 du Code général des Impôts

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation. Pascal Cassiau rappelle que la force de notre territoire réside dans le nombre d'entreprises présentes sur le territoire de la commune (environ 80), permettant à Pomarez d'être très attractif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du Code général des impôts.

2024-09-05-03/52 : Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindecies A dans une zone France Ruralité Revitalisation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1466 G du Code général des impôts permettant au Conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissements créés, entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France Ruralités Revitalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du Code général des impôts,

2024-09-05-04/53 : Vente du lot n°5 au lotissement Pont du Bos

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de vendre le lot n°5 du lotissement du Pont du Bos, 124 allée des Jardins, cadastré section G 773, d'une contenance de 712m², moyennant un prix de 44 000€ H.T. (quarante-quatre mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 5 838.08€ (cinq mille huit cent trente-huit euros et huit centimes), Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte, Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2024-09-05-05/54 : Création d'un poste au service entretien/école (16/35e)

M. le maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet (<17h30) d'adjoint technique principal de 2e classe de catégorie hiérarchique C pour assurer les fonctions d'agent polyvalent à compter du 1er septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 16 heures par semaine (<17h30) d'adjoint technique principal de 2e classe, catégorie hiérarchique C à compter du 1er septembre 2024,

Décide que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la commune,

Charge M. le maire de procéder aux formalités de recrutement.

2024-09-05-06/55 : Modification d'un poste au service administratif (35/35e)

M. le maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la modification d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2e classe de catégorie hiérarchique B pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie à compter du 9 septembre 2024, afin de permettre le recrutement par voie contractuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide que si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pas pu aboutir, l'emploi pourra être pourvu temporairement par un agent contractuel dans les conditions prévues par fixées à l'article L.332-14 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le contrat sera conclu jusqu'au recrutement d'un fonctionnaire et dans la limite maximale d'un an. Si au terme de cette année, la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a toujours pas pu aboutir, ce contrat pourra être renouvelé pour une nouvelle durée maximale d'un an,

Décide que si un agent contractuel est recruté sur ce poste, il sera rémunéré sur l'indice brut 567 correspondant au 10e échelon de l'échelonnement indiciaire au grade de rédacteur principal de 2e classe, emploi de catégorie B,

Charge M. le maire de procéder aux formalités de recrutement.

2024-09-05-07/56 : Convention avec le SYDEC pour le déploiement de la fibre au 9/11/13 rue de la Gendarmerie

Considérant le déploiement en cours de la fibre sur le territoire de Pomarez par le SYDEC,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'autoriser M. le maire à signer la convention de mise à disposition, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, avec Nouvelle-Aquitaine THD pour les logements sis 9/11/13 rue de la Gendarmerie.

2024-09-05-08/57 : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Accepte tel que présenté le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

2024-09-05-09/58 : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Accepte tel que présenté le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

2024-09-05-10/59 : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Accepte tel que présenté le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

2024-09-05-11/60 : Adhésion de la commune de Momuy à la compétence assainissement collectif du Syndicat des Eschourdes – Modification des statuts

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Accepte le transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Momuy au Syndicat des Eschourdes,
Approuve la modification des statuts ci-annexés.

Questions Diverses

Ludovic Nougaro : le fauchage est en cours, il sera terminé sous peu.

Maryse Duprat :

- Des retours positifs suite au forum des associations. La commune est invitée à renouveler cette action pour l'année prochaine.
- Les vœux du maire auront lieu le samedi 4 janvier 2025 à 11h30, ils seront ouverts à l'ensemble de la population.

Oriol Martinez :

- Un tour du village a été fait avec les agents en charge des espaces verts, afin de planifier les travaux à réaliser avant le 11 novembre : arrachage des haies au bourg et plantations, amélioration du massif de la route de Dax et du Jean Barbé (avec remise en peinture de la croix).
- Réalisation de la fermeture du jardin public par des potelets. Au stade, le robot est en cours de réparation, ainsi que le câblage associé.
- Une demande a été formulée par le club de rugby, il s'agit de l'installation de gazon synthétique devant les bancs des remplaçants. Accord pour l'achat des matériaux, avec la charge de l'installation par l'association.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 3 octobre 2024

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.

Maryse Duprat est désignée secrétaire de séance.

Rapport des décisions du Maire

M. le maire rapporte à l'assemblée la décision 01-2024 prise en vertu des délégations de pouvoir qui lui ont été confiées, à savoir une décision portant sur la constitution d'une provision pour créances douteuses.



2024-10-03-01/61 : Protection Sociale Complémentaire portant adhésion au contrat collectif assurance prévoyance/ convention de participation proposé par le CDG 40

Ainsi et à l'instar du secteur privé, la participation financière de l'employeur deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2025 pour les garanties prévoyance pour un montant qui ne pourra être inférieur à 7 € par mois et par agent.

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vu confier une nouvelle mission, à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire afin de couvrir les risques « prévoyance » au profit de leurs agents.

Le CDG40 par délibération en date du 16 juillet 2024 a désigné Territoria Mutuelle en vue de souscrire une convention de participation pour le risque "Prévoyance" auprès de cette mutuelle à compter du 1er janvier 2025 et ce pour une durée de six ans.

Cette adhésion se matérialise par une délibération de l'assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial. Le Comité Social Territorial devra également se prononcer pour avis sur le montant de la participation appliqué par la collectivité et décidé par l'assemblée délibérante sur proposition de l'exécutif. En effet, c'est l'assemblée délibérante qui doit déterminer le montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par Territoria Mutuelle en application de l'accord négocié par le CDG40.

M. le maire propose d'adhérer à cette convention au vu des conditions et garanties proposées.

2024-10-03-02/62 : Protection Sociale Complémentaire décidant du montant de la participation obligatoire au risque prévoyance pour les agents de la commune de Pomarez

Le Maire propose à l'assemblée :

- De moduler le montant de la participation financière, dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu des agents, comme suit :

Prévoyance	
Sur la base de la rémunération brute annuelle	Forfait Proposé (€)
< 20 000 €	11 € brut
Entre 20 000 et 30 000 €	9 €
> 30 000 €	7 €

(*) la participation est versée à tous les agents employés par la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé) qui souscrivent à la prévoyance issue de cette convention de participation.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention, approuve et décide d'appliquer cette proposition.

2024-10-03-03/63 : Adhésion au service application du droit des sols de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales

M. le Maire expose,

Face au retrait des DDT en matière d'instruction des autorisations des droits des sols depuis le 1er juillet 2015, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales a créé un service Application du Droit des Sols (ADS). Ce service instruit depuis le 1er juillet 2015 les différentes démarches d'autorisation d'urbanisme.

Le coût du service Application du Droit des Sols est couvert par les communes adhérentes. Le financement est basé pour moitié sur un critère de population et l'autre moitié en fonction du nombre d'actes pondérés instruits durant l'année n-1, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de l'ADACL.

L'adhésion de la commune à ce service ADS de l'ADACL ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort. Une convention entre la commune et l'ADACL pour l'instruction des demandes d'Autorisations d'Occupation des Sols, précise le champ d'application, les modalités de fonctionnement et de financement, les obligations et responsabilités de chaque partie ainsi que les modalités d'intervention en cas de recours gracieux ou contentieux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide d'approuver la convention entre la commune de Pomarez et l'ADACL pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation des Sols à partir du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2027.

Questions diverses

Oriol Martinez :

- Point sur la forêt communale suite à une réunion avec l'ONF : pas de vente aux particuliers en 2024-2025 (forêt en mauvais état) et prévision de la réfection de la piste des Barthes.
- Les aménagements aux monuments aux morts prévus en régie devraient être terminés pour la mi-novembre.

Dominique Lafourcade fait état de l'inquiétude de la population suite au départ annoncé de médecins en fin d'année.

Laurent Mrozinski propose de rencontrer la communauté médicale locale pour étudier un soutien de la mairie.

Véronique Guilhorre va installer la décoration « octobre rose » dans les différents bâtiments municipaux.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 7 novembre 2024

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance.

Alain Garbay est désigné secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux de la séance du 5 septembre 2024 & du 3 octobre 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024.

Approuve le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024.

2024-11-07-01/64 : Décision modificative n°2 - budget commune

Vu le budget primitif 2024 voté en date du 10 avril 2024,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est produite lors du scellement du flux budgétaire et de sa transmission au contrôle de légalité, il convient de procéder à la régularisation de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver la décision modificative n°2 pour le budget de la commune.

2024-11-07-02/65 : Décision modificative n°3 - budget commune

Vu le budget primitif 2024 voté lors de la délibération 2024-04-10-06/35,

Vu la décision modificative n°1 votée lors de la délibération 2024-07-04-01/46,

Considérant la nécessité d'ajuster les prévisions,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'approuver la décision modificative n°3 pour le budget de la commune.

2024-11-07-03/66 : Retrait de la délibération 2024-09-05-03/52 du 5 septembre 2024

Vu le code général des impôts article 1466 G,

Vu la délibération n° 2024-09-05-03/52 du 5 septembre 2024 approuvant l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ruralité Revitalisation,

Considérant l'observation des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 9 septembre 2024 qui expose qu'au sein des EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), seul l'EPCI peut délibérer de manière exclusive sur une exonération de CFE pour l'ensemble des communes membres classées en FRR. Il se substitue à ses communes membres pour la totalité de cet impôt. Par conséquent, seule la communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys peut délibérer en la matière.

M. le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2024-09-05-03/52.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de retirer la délibération n° 2024-09-05-03/52 du 5 septembre 2024 approuvant l'exonération de cotisation foncière des entreprises en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ruralité Revitalisation.



2024-11-07-04/67 : Marché de maîtrise d'œuvre construction trois logements - Lotissement Pont du Bos

M. le Maire précise qu'il convient de choisir le maître d'œuvre qui accompagnera la collectivité dans sa réalisation.

Le montant estimatif des travaux, variante incluse, est de 603 096.32 € HT € (723 715.60 € TTC).

Au vu du projet présenté par le cabinet d'architecte Thomas Guillenteguy associé à la SARL PARTEC'ETUD, M. le Maire propose de retenir ce groupement de maîtrise d'œuvre.

Le forfait de rémunération de la mission est fixé à 39 864 € HT – 47 836.80 € TTC.

Il est réparti de la manière suivante :

SELARLU Thomas Guillenteguy - Architecture – Mandataire du groupement	9 442,80 € HT
SARL PARTEC'ETUD - Maîtrise d'œuvre	30 421,20 € HT

M. le Maire propose de confier la mission d'OPC à la SARL PARTEC'ETUD pour la somme de 8 141,80 € HT (9 770.16 € TTC).

Les travaux dureraient entre 12 et 14 mois. Le démarrage prévisionnel des travaux est envisagé en mai 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise et approuve le choix de la maîtrise d'œuvre.

2024-11-07- 05/68 : Forêt communale - état d'assiette année 2025

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (Ha)
1	2025	Maintenue	-	Amélioration n°3 (A3)	8,82 Ha
5b	2025	Maintenue	-	1er Amélioration (A1)	4,10 Ha
5a	2025	Report 2028	Non commercialisable	1er amélioration (A1)	4,33 Ha
7b	2025	Annulation	Zone humide / zone marécageuse	Amélioration (AMEL)	3,46 Ha
12	2025	Report 2034	Régénération non urgente	Coupe d'ensemencement (RE)	8,50 Ha
14	2034	Ajout	Urgence régénération	Coupe d'ensemencement (RE)	8,42 Ha

2) Orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier ou UG	Produits majoritaires	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro.	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
1	BI				X	
5b	BI				X	
14	BO - BI	X	X	X		

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de Pomarez accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette :

Oui Non

3) Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier ou UG	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
14		X

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

2024-11-07-06/69 : Convention avec le Conseil en Architecture Urbanisme Environnement

M. le Maire relate la visite conseil effectuée par le CAUE en la personne de M. Bertrand Jacquier en présence de MM. Martinez et Lafourcade de la commission environnement.

La commission a souhaité rencontrer le CAUE pour engager une réflexion sur 2 espaces naturels à améliorer : la place de l'église et le cimetière. La place des arènes est également évoquée.

La visite ayant été très enrichissante et constructive, M. le Maire propose de signer une convention avec le CAUE pour bénéficier de son conseil. Il prendra la forme d'un compte rendu enrichi de croquis, de préconisations de plantations pour les deux premiers espaces. Une méthodologie de projet sera proposée pour la place des arènes. A cette convention, il convient d'ajouter l'accompagnement du projet de cantine dans le cadre de « Village d'Avenir » pour lequel le CAUE a déjà été saisi. Il s'agira d'écrire le programme de travaux, le cahier des charges pour retenir un maître d'œuvre.

La convention entre les deux parties décrira les engagements respectifs.

Conformément à leur barème d'intervention, basé sur le nombre d'habitants, la contribution de la commune est fixée à la somme de 2700 € (deux mille sept cent euros).

Après avoir entendu le rapport de la commission environnement, le Conseil municipal, moins une abstention, des membres présents et représentés,

Autorise M. le Maire à signer la convention avec le CAUE.

Questions diverses

- Cérémonie du 11/11 à 12h : Dominique Lafourcade sera porte drapeau.
- Suite aux inondations des quartiers Jean Barbé et de la gare, M. le Maire a demandé au Syndicat Bassin des Versants des Luys de faire un diagnostic du Jean Barbé, de l'Estey et du Moucau et à un cabinet de faire une étude sur le réseau pluvial de la commune.
- Soutien à l'installation de médecin : Pascal Cassiau et Laurent Mrozinski ont rencontré les médecins sur la commune, et leur ont proposé de mettre un logement à disposition si nécessaire.
- Véronique Guilhorre communique les dates des vœux du maire : 4 janvier 2025 et du repas des aînés : 1er mars 2025.
- Alain Garbay invite les commissions à préparer leurs budgets 2025 d'ores et déjà pour les remettre au 15 janvier 2025.



.. Commune de ..
Pomarez



Edition Conslé

POMAREZ (Landes). - Groupe scolaire

Delescale, photo

LA GRANGE ANIMATION



Un Nouvel espace de coworking à Pomarez !

Profitez d'un nouvel espace de coworking à Pomarez, dans une ancienne ferme familiale entièrement rénovée, mêlant pierres, bois et matériaux naturels, au cœur des champs de maïs ! Une cuisine, un espace salle à manger et une salle de conférence sont à votre disposition.

Le lieu peut accueillir jusqu'à 10 coworkers. Les bureaux sont disponibles à la journée, à la semaine ou au mois. Tous nos tarifs sont disponibles sur le site internet grange-animation.com.

Nous proposons également un gîte partagé, à quelques pas du coworking, pour les personnes venant de plus loin.

Sur le terrain, profitez d'un poulailler, d'un potager et d'un espace guinguette extérieur pour les afterworks aux beaux jours.

Pour toute demande, renseignement ou réservation, contactez-nous !

- grange-animation.com
- 06 48 25 43 21
- grangeanimation@gmail.com
- la_grange_animation
- 1534 route de l'Amérique
40360 Pomarez



Location d'une salle de conférence

UNE SALLE DECONFÉRENCE CONNECTÉE ET OUVERTE SUR LA NATURE POUR VOS RÉUNIONS D'ENTREPRISES

Vous pouvez réserver notre salle de conférence pour vos réunions d'entreprise, séminaires ou tout autre type d'événement. C'est un espace lumineux, ouvert sur la végétation, pouvant accueillir jusqu'à 8 personnes autour d'une table. Le lieu est modulable en fonction de vos besoins. Un écran interactif connecté de la marque Ulmann est mis à votre disposition pour simplifier toute présentation.



NATUROPATHIE

REFLEXOLOGIE
FACIALE

IRIDOLOGIE

Je me présente Laura PARNAUT, Certifiée en tant que Naturopathe, et formée à la Réflexologie faciale et Bilan iridologique.

Je suis ravie de pouvoir vous accompagner; Ma démarche est avant tout holistique, je m'appuie sur le pouvoir d'autoguérison du corps humain dans le but de maintenir ou d'équilibrer sa force vitale.

Pourquoi Prendre Rendez-vous ?

La Naturopathie s'adresse aux **petits** et **grands** qui souhaitent reprendre en main leur **hygiène de vie**.

Elle vient en **curatif** ou en **préventif**, et pourra agir sur divers troubles :

- * Inconforts digestifs * Ménopause * Endométriose
- * Grossesse * Post-partum * Immunité * Rhumes
- * Maux de l'hiver * Stress - Anxiété
- * Troubles du sommeil - Fatigue chronique * Douleurs articulaires
- * Problèmes de peau et bien d'autres encore ...

NOUVEAU
SUR
POMAREZ



@laura.naturopatheholistique

1623 Avenue Jean Barbé - 40360 Pomarez
07.68.21.82.84 - lauranaturopathe40@gmail.com
lauranaturopathe.com



Laura Natur'opathe